Conseil d'école du 8 novembre 2016

(Premier conseil d'école de l'année 2016-2017)

Ouverture de la séance à 17h30

Présents :

Mmes Barde, Bravo-Pellat, Brignone, Choquet, Follot, Manos, Mussi, Palmisano, Pertinant, Strate, et Mrs Gros, Mannent, Marchand, Piasco (enseignants)
Mme Caporali (directrice)
Mmes Bollo, Boutrand, Constancias, Coudène, Duchange, Giorgi, Hulné, Lavagne, Le Campion, Morgado, Pecoraro-Mercier (parents d'élèves élus FCPE)
M. Santos (conseiller municipal délégué à la petite enfance – Mairie de Valbonne)
Mme Brignatz (responsable Service Education – Mairie de Valbonne)
M. Jaïs (responsable pédagogique périscolaire Campouns – Mairie de Grasse)

Excusés :

Mmes Amadieu et Cesari (enseignantes, inscrites à une animation pédagogique ayant lieu ce même soir)
Mmes Dellai et Etievant (parents d'élèves élus FCPE, présentes au Conseil d'école à la maternelle Daudet)

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Pecoraro-Mercier

Présentation du Conseil d'Ecole

Tour de table

Elections des représentants de parents d'élèves

Il y avait 582 électeurs inscrits sur la liste électorale.
La liste présentée par la FCPE a été élue par 245 suffrages exprimés sur 273 votes (taux de participation : 46.91 %)
La majorité des bulletins nuls est due à une mauvaise compréhension des modalités de vote.

Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école, complété et actualisé en fonction du règlement scolaire départemental en vigueur, est adopté à l'unanimité.

Effectifs et organisation pédagogique

L'effectif est de 353 élèves répartis dans 15 classes :

2 classes de CP : Mme BRAVO PELLAT (22 élèves) ; Mme PALMISANO (23 élèves)
1 classe de CP/CE1 : Mme STRATE (22 élèves : 10 CP + 12 CE1)
2 classes de CE1 : Mme BARDE (23 élèves) ; Mme BRIGNONE (23 élèves)
1 classe de CE1/CE2 : Mmes FOLLOT et PERTINANT (24 élèves : 12 CE1 + 12 CE2)
2 classes de CE2 : Mme MANOS (27 élèves) ; M. MANNENT (26 élèves)
1 classe de CE2/CM1 : M. GROS (22 élèves : 16 CE2 + 6 CM1)
2 classes de CM1: M. PIASCO (28 élèves) ; Mme CHOQUET (27 élèves)
3 classes de CM2 : Mme AFONSO (25 élèves) ; Mme CESARI (25 élèves) ; Mme AMADIEU (26 élèves)
1 ULIS : Mme MUSSI (10 élèves)
1 REGAD : M. MARCHAND

Mme Caporali explique que la constitution de classes à double niveau est imposée par le nombre d'élèves d'un même niveau de classe. La classe de CE1/CE2 sur laquelle interviennent deux enseignantes utilise un site internet sur lequel les parents peuvent consulter le travail donné qui y est inscrit à l'avance.

Projet d'école 2016-2019

Mme Caporali présente le projet d'école 2016-2019, élaboré par l'équipe pédagogique et validé par Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Les éléments constitutifs du projet d'école prennent appui sur les trois axes du projet académique 2015-2019. Pour chacun de ces trois axes, l'équipe pédagogique a envisagé des éléments de stratégies d'action et les indicateurs en correspondance, ainsi qu'un axe spécifique propre à l'école.

Axe 1 : Mieux former pour mieux réussir l'école

- Favoriser le travail d'équipe.
- Assurer un accompagnement personnalisé des élèves dans la classe et dans l'école.

Axe 2 : Mieux accueillir pour assurer l'équité de l'école

- Agir sur le climat scolaire, assurer les conditions du vivre ensemble.
- Développer l'autonomie, l'engagement et les comportements responsables des élèves.

Axe 3 : Favoriser une meilleure ouverture à l'école : Construire et développer les parcours éducatifs

- Le parcours citoyen
- Le parcours artistique et culturel

Axe spécifique défini par l'école : Aider les élèves à « apprendre à apprendre ».

Mme Caporali détaille et explique le contenu de chaque axe.

Distinction entre Conseil des élèves et Conseil municipal des jeunes

Le Conseil des élèves est un projet porté par l'école. La directrice réunit les délégués qui sont les porte-parole de leur classe et font des propositions d'actions dans l'école.

Le Conseil municipal des jeunes est un projet porté par le service jeunesse de la ville et ses propositions d'action concernent la commune.

Compte rendu financier de la coopérative centrale de l'école pour l'année 2015-2016

Mme Caporali remercie M. Marchand qui assure la gestion des comptes de la coopérative centrale de l'école ainsi que la réalisation du compte rendu financier annuel.

Solde au 01/09/15 : 6 715.40 €	
Recettes : 8 396.00 € produit des activités éducatives : 6 511.00 € subventions : 715.00 € dons FCPE : 1 170.00 €	Dépenses : 10 236.72 € charge des activités éducatives : 8 523.31 € cotisations et assurances : 1 004.55 € charges diverses et courantes : 10.40 € équipement : 698.46 €
Solde au 31/08/16 : 4 874.68 €	

Exercices de sécurité

* Au mois de septembre, Mme Caporali a actualisé le P.P.M.S. (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs et y a adjoint un volet attentat-intrusion. Les familles ont été informées à l'occasion des réunions de rentrée. Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges des enfants.

L'exercice « attentat-intrusion » a été réalisé le jeudi 13 octobre, en collaboration avec les services de la gendarmerie et des pompiers, ainsi que des référents sécurité Mairie et Education Nationale. La directrice en a rédigé un compte rendu qu'elle présente au Conseil et répond à plusieurs interrogations des parents d'élèves concernant cet exercice. Les deux représentantes de parents d'élèves qui étaient conviées en tant qu'observatrices ont également fait un compte rendu qui a été diffusé aux familles par la FCPE.

* De plus, trois exercices d'évacuation incendie ont lieu dans le courant de l'année scolaire conformément à la règlementation en vigueur.

* Mme Brignatz explique qu'une réunion s'est tenue en mairie le 19 octobre dernier avec les services de

sécurité dont la préconisation est de sécuriser en priorité les abords, et non l'intérieur, des structures scolaires. Les points faibles de chaque école ont été répertoriés ; les travaux à réaliser ont été listés et budgetés. Les petits travaux seront réalisés en régie ; d'autres, plus importants, nécessiteront un appel d'offres. Dans un second temps, il est également prévu la mise en place de boîtiers de déclenchement d'alarme intrusion.
Les enseignants du bâtiment Est font remarquer l'opportunité de l'installation d'un brise-vue sur la bordure de la cour côté chemin du Tameyé.

Sécurité des sites de sport fréquentés par les classes

A l'heure où les injonctions concernant l'accès aux écoles sont très strictes et réglementées, les enseignants s'interrogent sur la sécurité des installations sportives fréquentées par les classes. A savoir :
- le grand portail du stade Chabert ne ferme plus : plus de problème, réparation effectuée.
- la porte du Dojo de Garbejaire est souvent trouvée ouverte à l'arrivée des classes et parfois réouverte pendant que les classes sont dans les salles alors que l'enseignant l'a refermée à clé derrière lui ; le gardien n'a jamais été vu. Ce problème sera signalé à M. Michel, responsable des installations sportives.

Matériel informatique et internet

Le fonctionnement du matériel informatique et la connexion au réseau internet ne sont pas satisfaisants. Les dysfonctionnements, fréquents et variés (de par leur nature et/ou leur localisation), ne permettent pas un travail régulier des compétences TICE avec les élèves. Ces problèmes sont signalés sur la plateforme dédiée et le service informatique intervient, mais d'autres problèmes surgissent...
Mme Brignatz, qui s'est renseignée auprès de M. Fantino (responsable du service informatique), rappelle que, le mois dernier, il a fallu réparer la fibre optique endommagée par des rongeurs et nous apprend que certains dysfonctionnements sont dus à un « problème de paramétrage volatil » (?).
Elle nous informe également que la convention de partenariat entre l'Education Nationale et la Mairie va être reconduite pour 3 ans et va permettre le renouvellement du parc informatique.

Problème du stationnement Chemin du Tameyé

La création des places de stationnement le long du Chemin du Tameyé pose un problème de circulation : deux véhicules ne peuvent se croiser lorsque les places sont occupées. De plus, en fin d'après-midi, certains parents d'élèves qui vont récupérer leurs enfants à la garderie garent leur voiture de manière anarchique ce qui rend le passage des véhicules très difficile, la sortie du parking de l'école sans visibilité et parfois même impossible, et la circulation des piétons très dangereuse (parents et enfants marchant sur la chaussée). La suppression de ces places avait été demandée à l'occasion du Conseil d'école du mois de juin dernier mais rien n'a été fait ; cependant la suppression de leur matérialisation au sol n'empêcherait aucunement les véhicules de s'y mettre ; une autre solution doit être trouvée. Il est fait remarquer que les parents ont à leur disposition le grand parking de la Vignasse, tout proche.
Mme Brignatz nous informe que va bientôt avoir lieu une réunion publique (communes de Valbonne et d'Opio) concernant le chemin du Tameyé.

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires)

* Pour la 1ère période, certaines familles avaient été informées – via un petit billet – des choix d'activités de leur enfant, mais pas toutes les familles. Ce dysfonctionnement a été pallié pour la 2ème période pour laquelle l'information a été diffusée à tous les parents.
* Il n'est pas possible de fournir un trombinoscope des animateurs par activités car une vingtaine d'animateurs intervient sur les T.A.P., en plus des cinq animateurs permanents, et les personnes changent en fonction des jours de la semaine et des périodes de l'année.
* Les T.A.P. ont débuté seulement le 19 septembre pour répondre à une demande des parents émise dans le cadre des réunions de suivi du P.E.D.T. (Projet Educatif Territorial), pour permettre aux parents de s'organiser avec d'éventuelles inscriptions de leurs enfants à des activités extra scolaires, pour laisser un temps de gestion des inscriptions (beaucoup de modifications et/ou d'erreurs).

Etude
L'étude est assurée par M. Piasco (enseignant) pour un groupe CM1/CM2, par M. Gros (enseignant) pour un groupe CE1/CE2, par Mme Defranoux (A.V.S.) pour un groupe CP/CE1, par Mme Louis et Mme Kovax (intervenantes extérieures) le mardi et le vendredi, jours où certaines des personnes citées n'assurent pas ce service. Pour le groupe risquant de poser un problème de discipline, l'étude a lieu ce jour-là dans le réfectoire et bénéficie d'une double surveillance.

Garderie
Le portail donnant sur le Chemin du Tameyé est effectivement grand ouvert le soir pour donner accès aux parents qui viennent chercher leurs enfants à la garderie. Les personnes qui empruntent cette sorte de « couloir » extérieur ne peuvent qu'accéder au réfectoire à l'entrée duquel est posté M. Jaïs, les accès aux cours Est et Nord et au bâtiment Est étant verrouillés. La place de M. Jaïs lui permet un contrôle visuel des entrées et lui évite de stationner dehors pendant deux heures par tous les temps (froid, pluie...).

Règles de facturation
Certains parents d'élèves ont remarqué une augmentation des tarifs de la cantine. La Mairie a confirmé qu'il n'y avait pas eu d'augmentation de tarif à la rentrée et que les augmentations observées devaient être dues à un changement du coefficient familial. La mairie a pris en compte le coefficient familial CAF de juin 2016 ou l'avis d'imposition (si famille non inscrite à la CAF). Les parents qui le souhaitent, peuvent contacter Mme Mayor afin de connaître les coefficients utilisés cette année et l'an dernier.

Piscine
Suite aux problèmes rencontrés l'an dernier (dus à l'utilisation de la piscine pour des cours ouverts au public en même temps que les séances scolaires), certains enseignants n'ont pas inscrit leur classe pour un cycle de natation, d'autres attendent de voir dans quelles conditions se déroulera la première séance... Les enseignants souhaitent savoir si la concertation entre les différents partenaires évoquée lors du Conseil d'école du mois de juin dernier a eu lieu. Mme Brignatz répond que la Mairie est en train de négocier un certain cadre pour l'utilisation de la piscine sur le temps scolaire mais qu'elle n'a pas les pleins pouvoirs étant donné que le complexe Nautipolis ne dépend pas uniquement de la commune de Valbonne.

Musée du patrimoine
Les enseignants pensent qu'il serait intéressant que les classes puissent se rendre au musée du patrimoine situé dans le village, ce qui permettrait d'enrichir leur parcours éducatif artistique et culturel. Ce musée étant géré par une association, Mme Brignatz va en communiquer les coordonnées à Mme Caporali qui prendra contact avec le responsable.

Sorties en bus
Il est fréquent que les chauffeurs des bus qui ont été réservés par la commune ne sachent pas quel itinéraire emprunter et interrogent les enseignants à ce sujet. → Tout problème concernant les bus doit être signalé au service de l'éducation qui interviendra auprès de la société prestataire.

Classes transplantées
Trois séjours prévus en classe transplantée sur l'île Sainte Marguerite :
- du 20 au 24 mars 2017 : CE2A Mme Manos et CM1A M. Piasco
- du 24 au 28 avril 2017 : CE2/CM1 M. Gros

Evénements festifs
Pourquoi n'a-t-il pas été possible d'organiser une kermesse de fin d'année l'an dernier pour le groupe scolaire Valbonne village ? Il n'était pas possible, pour des raisons évidentes de sécurité, d'accueillir parents et enfants des deux écoles (et même d'une seule école) en un même lieu.
Mme Caporali précise qu'elle ne prendra jamais la responsabilité d'une telle fête sur le temps scolaire (le temps périscolaire relève de la responsabilité de la Mairie) mais qu'elle est tout à fait favorable à

l'organisation d'une après-midi de jeux pour les élèves, comme cela s'est fait en juin dernier.
D'autre part, la Mairie ne voit aucun inconvénient à l'organisation par la FCPE de la *Boum de Noël* pour les élèves de CP, CE1 et ULIS le vendredi 9 décembre à 18h30 dans le réfectoire de l'école.

Collecte de bouchons

L'opération *Bouchons d'amour* se poursuit. Les bouchons peuvent être déposés dans le collecteur situé sous le préau central, près de la bibliothèque. Lorsque celui-ci est plein, M. Jaïs prévient Mme Giorgi qui avertit l'association chargée du ramassage et du stockage.

Salle pour les réunions de parents d'élèves

La Mairie est d'accord pour mettre le réfectoire de l'école à disposition pour les réunions mensuelles des parents d'élèves.

Séance levée à 20h00

Présidente de séance
Mme CAPORALI

Secrétaire de séance
Mme Pecoraro-Mercier